



Le 08 juin 2026

DECISION PRESIDENT N°2026-DPRSDT-167

2.3 - Droit de préemption urbain

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 015-200066637-20260608-2026\_DPRSDT\_167-AR



<b>Nature des droits cédés</b>	Pleine propriété
<b>Usage</b>	Habitation
<b>Prix</b>	165 240 €
<b>Prix / m<sup>2</sup> de terrain</b>	306 € /m <sup>2</sup>
<b>Acquéreurs</b>	
<b>Signature de la DIA</b>	13/05/2026
<b>Notaire ou autre mandataire</b>	Maître Odile VAISSADE-MAZAURIC

**Article 2 :** La présente décision ne vaut que dans la limite des renseignements contenus dans la déclaration d'intention d'aliéner ;

**Article 3 :** Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

**Article 4 :** Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté est chargée de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.